



NOTE D'INFORMATION SUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Chers parents,

Nous tenons à vous rappeler quelques principes de fonctionnement du service des transports scolaires.

Ce service n'est pas un service périscolaire géré par la Commune. Le transport est organisé par la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Commune met à disposition un accompagnateur pour la période du transport afin d'assurer la surveillance des enfants (et notamment des enfants de moins de 6 ans). La période de transport commence dès la montée de l'enfant dans le car.

Nous vous rappelons qu'**en attendant l'arrivée du car** (aux abords des écoles, sur les trottoirs, aux arrêts...), **l'enfant est sous la responsabilité de ses représentants légaux**. Seuls les enfants inscrits et présents au service périscolaire de garderie sont pris en charge par les agents communaux.

Nous comptons donc sur vous pour rester présents avec votre enfant jusqu'à l'arrivée du car. En cas d'impossibilité pour vous, un service de garderie est mis en place. Vous pouvez vous y inscrire sur le Portail Famille (en suivant le règlement des services périscolaires).

Aucun enfant ne sera pris en charge en dehors de ces conditions.

De même, afin que ce service continue de fonctionner dans de bonnes conditions, **les règles élémentaires de bonne conduite et de discipline doivent être respectées**. Les accompagnateurs signaleront tout incident à la Commune qui se réserve le droit de convoquer les familles en cas de problème.

Je vous prie d'agréer, Chers Parents, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Philippe BECHERAS

